

PUBLIC :

Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident.

(Article R4224-15 du Code du Travail)

OBJECTIFS :

- Maintenir le SST à un niveau au moins égal voir supérieur à sa formation initiale.
- Mise à jour des gestes de secours.

PREREQUIS :

Certificat SST

DURÉE ET ORGANISATION :

7 heures

Le parcours pédagogique se déroule en présentiel

EFFECTIFS :

4 - 10 personnes

AGRÉMENT :

Habilitation INRS n°1502709/SST-01/O/12 valable jusqu'au 26 / 09 / 2026.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS

Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours

Maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, films INRS -Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique - Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme -Plan d'intervention - Plan d'action de prévention - Défibrillateur de formation - Suivi des évaluations formatives (au 01/01/2021).

Formation en face à face pédagogique orientée pratique, exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.

TARIFS :

Prix individuel : **90 Euros TTC**

Prix entreprise : Nous consulter

Prix de groupe : Nous consulter

Prix parcours : Nous consulter



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : Monsieur MIZDRAK Zoran

PROGRAMME :

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
Module 1 Le Sauvetage-Secourisme du Travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession. - Le rôle de sauveteur secourisme du travail. - Le cadre juridique de l'intervention du SST. - Présentation du programme. (Protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.) 	1h00
Module 2 Rechercher les Risques Persistants pour Protéger	<ul style="list-style-type: none"> - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, événement déclencheur. - Connaître les principes de base de la prévention. - Connaître l'alerte à la population. - Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même 	20 minutes
Module 3 De Protéger à Prévenir	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les dangers dans une situation de travail. - Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de la réglementation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention 	10 minutes
Module 4 Examiner la Victime et Faire Alerter	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. - Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. 	20 minutes
Module 5 Faire Alerter à Informer	<ul style="list-style-type: none"> - Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s) 	10 minutes
Module 6 Secourir	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s). - La victime saigne abondamment. - La victime s'étouffe. - La victime ne répond pas, elle ne respire pas. - La victime ne répond pas, elle respire. - La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux. - La victime se plaint de brûlures. - La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements. - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment. 	4h30
Module 7 Situations Inhérentes aux Risques Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin de travail 	30 minutes